

Autorisant le Maire à lancer les appels d'offres et à signer les marchés relatifs à la tranche 4 - vidéoprotection sur le territoire communal, ainsi que ses avenants éventuels

Le Conseil Municipal de la Ville de Dumbéa, réuni en séance publique, le 27 décembre 2017,

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération modifiée de la Commission Permanente du Congrès de la Nouvelle-Calédonie n° 136/CP du 1er mars 1967 portant réglementation des marchés publics,

VU la note explicative de synthèse n° 2017/98 du 6 novembre 2017,

La commission municipale intitulée « aménagement du territoire, développement économique, développement durable » entendue en séance du 12 décembre 2017,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

D'autoriser le Maire à lancer les appels d'offres et à signer les marchés relatifs à la tranche 4 - vidéoprotection sur le territoire communal pour 8 caméras supplémentaires, ainsi que leurs avenants éventuels, dès lors qu'ils n'ont pas pour effet de modifier l'équilibre économique du contrat sous réserve de l'inscription des crédits correspondants.

ARTICLE 2 /

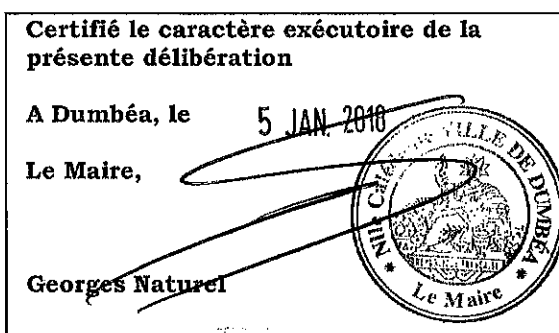
Ces travaux sont estimés à vingt millions de francs (20.000.000 F). L'opération sera proposée au Budget Principal Primitif 2018 de la Ville en autorisation de programme et crédits de paiement, section investissement.

ARTICLE 3 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre la présente délibération est de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 4 /

Le Maire de la Ville de Dumbéa et le Trésorier de la Province Sud sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera communiquée à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la Province Sud.



DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 27 DECEMBRE 2017

EXTRAIT CONFORME

DUMBEA, LE 27 DECEMBRE 2017

Le Maire,

Georges Naturel



DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD

SAG - 1

AFFICHAGE - 1

DDP - 1

SERVICE DES FINANCES - 2

DAF - 1

CCA - 1

TRESORIER PROVINCE SUD - 1